



# **Master 2 Sciences du Langage Parcours FLE**

Guide étudiant 2025-2026



**UFR Lettres et langages**  
Pôle Humanités

**Nantes Université**

# Présentation du Master Sciences du Langage

## Parcours Français Langue Etrangère

L'objectif du parcours FLE est d'offrir une formation didactique appuyée sur de solides compétences linguistiques, mais aussi informée des enjeux ethnolinguistiques, anthropologiques des situations discursives interculturelles propres au contexte socioprofessionnel de l'enseignement des langues et à ses pratiques enseignantes.

Le parcours FLE apporte aux étudiants des compétences transversales en analyse des pratiques pédagogiques et des situations d'enseignement du Français comme langue étrangère, mais aussi des compétences spécifiques s'appuyant sur des fondements théoriques linguistiques, psycholinguistiques et didactiques.

Durant la formation, les étudiants effectuent un stage d'enseignement dans le domaine du Français Langue Etrangère et rédigeront un mémoire de recherche professionnelle qui articulera l'expérience de stage à la recherche en Sciences du langage.

### Débouchés Parcours FLE

Le **Parcours FLE** mène à des études de doctorat, recherche universitaire en didactique, sciences du langage, didactique des cultures, à l'Université de Nantes ou ailleurs.

- Formation de professionnels de la communication didactique, en analyse comme en programmation, en particulier du FLE/FLS avec une ouverture sur le FOS (Français sur Objectifs Spécifiques) : enseignement du FLE, formation des enseignants en FLE, ingénierie de l'enseignement, coopération linguistique et culturelle, diffusion de la francophonie.
- Recherche publique et enseignement supérieur (avec poursuite d'études en Doctorat : enseignant-chercheur, chercheur).

Codes des fiches ROME les plus proches : K2108 (Enseignement supérieur), K2111 (Formation professionnelle), K2102 (Coordination pédagogique), K2401(Recherche en sciences de l'homme et de la société).

# Coordonnées, informations pratiques

Département Sciences du langage

UFR Lettres et langages

Chemin de la Censive du Tertre

BP 81227

44312 Nantes Cedex 3 (Bâtiment Tertre)

Responsable coordinateur du Master Sciences du langage : Isabelle ROY

Professeur en Sciences du Langage

✉+33(0) 2 53 00 94 71

✉ isabelle.roy@univ-nantes.fr

Bâtiment Censive bureau C236

Responsable coordinateur du parcours Français langue étrangère : Nathalie GARRIC

Professeur en Sciences du Langage

✉ +33(0) 2 53 48 77 10

✉ nathalie.garric@univ-nantes.fr

Bâtiment Censive bureau C128

Responsable des stages : Abdelhadi BELLACHHAB

Maître de conférences, HDR

✉ + 33(0) 2 53 4877 22

✉ abdelhadi.bellachhab@univ-nantes.fr

Bâtiment Censive bureau C128

**Secrétariat :**

✉+ 33(0) 2 53 48 77 02/02 53 52 22 76

✉ secretariat.sc-langage@univ-nantes.fr

Bâtiment Censive

## Scolarité / inscriptions

Scolarité Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales

Chemin la Censive du Tertre, BP 81227, 44312 Nantes Cedex 3. (Bâtiment Tertre)

<http://www.univ-nantes.fr/scolarites/LLSHS/contact>

## Emplois du temps

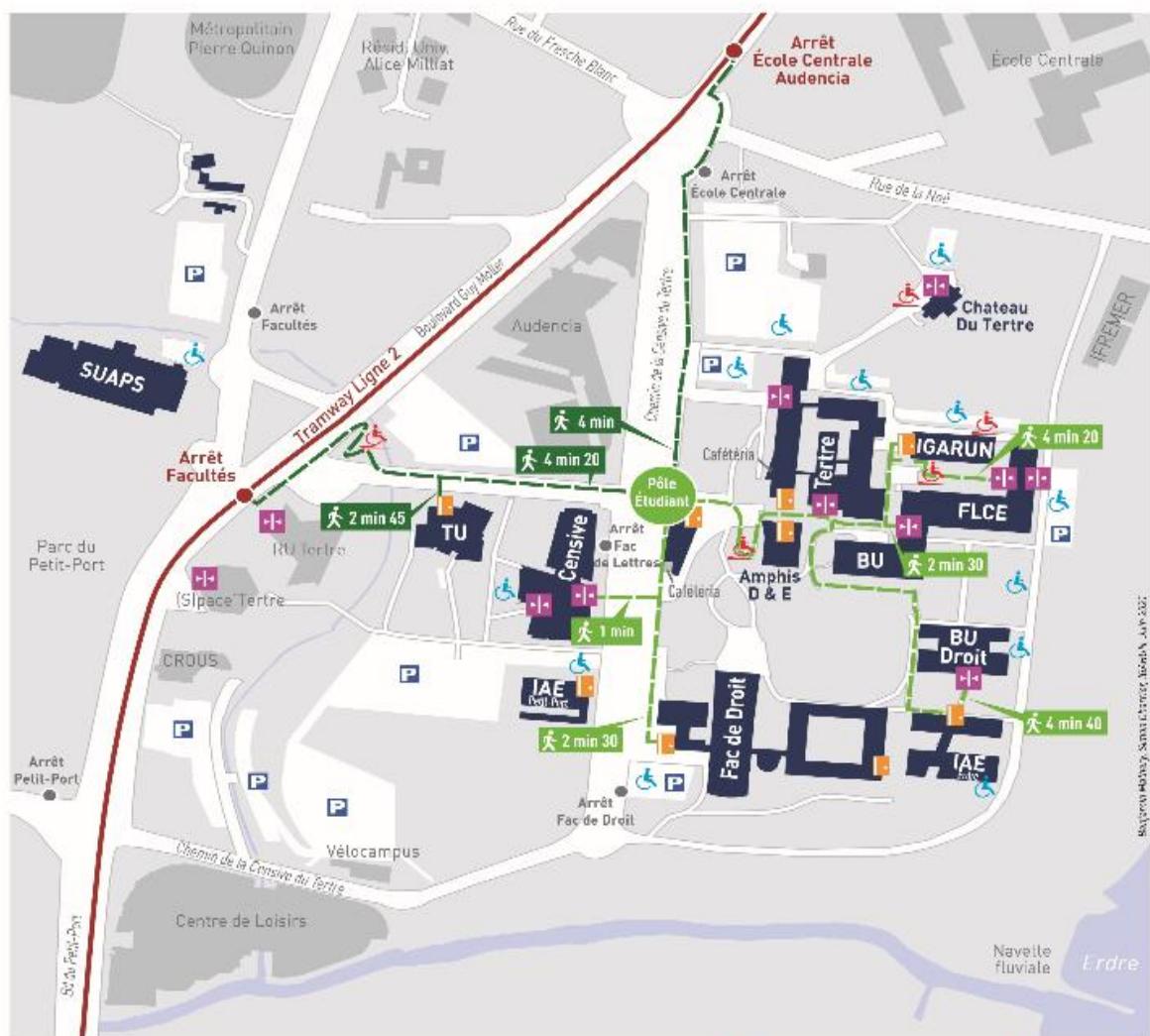
Les emplois du temps sont consultables sur le site <https://edt.univ-nantes.fr> (accès avec vos identifiants et mot de passe étudiant) à partir de la semaine de pré-rentrée.

# Plan du campus Tertre

Site 07

## Campus Tertre

### Accessibilité



#### Itinéraires recommandés

- depuis les arrêts de tram
- depuis le pôle étudiant

#### Temps de trajet associés

- 4 min 20 depuis les arrêts de tram
- 4 min 40 depuis le pôle étudiant

#### Portes automatiques

- Portes manuelles
- Rampes d'accès

#### Places PMR

- Parking

## M2 mention Sciences du langage, Parcours FLE

SEMESTRE 1		ECTS	Coeff.	Heures CM	Heures TD
UE	Titre de l'enseignement				
<b>TRONC COMMUN : Séminaires à choisir dans la liste SDL (voir infra)</b>					
UEF 13 LMSLCL7U03	UE SDL : Séminaire sciences du langage 1*	3	1	12	12
UEF 15 LMSLFE9U01	Grammaire d'enseignants et d'apprenants	3	1	20	
UEF 16 LMSLFE9U02	Langues en contact dans l'enseignement des langues et des cultures étrangères	3	1	20	
UEF 17 LMSLFE9U03	Analyse linguistique du discours et des pratiques discursives	3	1	20	
UEF 18 LMSLFE9U04	Compétence de communication interculturelle	3	1	20	
UEF 19 LMSLFE9U05	Acquisition de la cognition spatio-temporelle	3	1	20	
UEF 20 LMSLFE9U06	Sens et émotions en didactique des langues	3	1	20	
UEF 21 LMSLFE9U07	Acquisition des langues étrangères	3	1	20	
UEF 22 LMSLFE9U08	Approche méthodique du français sur objectifs spécifiques	3	1	20	
<b>Total Semestre 1</b>				<b>172</b>	<b>12</b>
SEMESTRE 2				Heures CM	Heures TD
UEF 14 LMSLCL7U04	UE SDL : Séminaire disciplinaire et interdisciplinaire 2	3	1	12	12
UEF 12/23 LMSLFE0U05	Situations et parcours institutionnels	3	1	20	
UEF 24 LMSLFE0U02	Méthodologie de la recherche / séminaires de recherche	6	2		22
UEF 25 LMSLFE0U03	UE Mémoire de recherche professionnel à partir du stage (2 mois)	15	5		14
UEF 26 LMSLFE0U04	Savoirs théoriques et savoirs d'action	3	1	20	
UEF 27 LMSLFE0U01	Projet collectif (journée d'étude)	3	1		10
<b>Total Semestre 2</b>				<b>52</b>	<b>58</b>
<b>Total Année 2</b>				<b>224</b>	<b>70</b>

# Programme des cours du premier semestre

## Séminaire 1 : descriptifs à consulter dans le livret de Sciences du langage

Un cours à sélectionner en Sciences du langage. Il convient avant d'effectuer le choix de vérifier la compatibilité entre les emplois du temps et l'existence de prérequis.

- Experimental linguistics: speech and sound systems
- Experimental linguistics: structure and interpretation
- Field linguistics
- Psycholinguistics and acquisition
- Sociolinguistics

## Grammaire d'enseignants et d'apprenants (LMSLFE9U01) – Nathalie GARRIC

Longtemps la linguistique et la psychologie ont constitué deux disciplines de référence pour les concepteurs de curricula, d'où l'idée tenace qu'enseigner la langue consistait à trouver la « bonne explication grammaticale » et à la transmettre à travers les « bons exercices », sans nécessairement tenir compte de la faculté de langage de l'apprenant. Or, les études psycholinguistiques sur l'apprentissage et l'enseignement des langues montrent que l'individu exposé à une langue étrangère, et à sa métalangue, s'en approprie la grammaire selon des trajectoires non linéaires et en fonction de divers paramètres individuels et contextuels. Ce cours propose donc d'étudier à travers des études théoriques et des cas pratiques l'interface entre les grammaires enseignées et les grammaires apprises et de découvrir quelques paradigmes d'enseignement de la grammaire qui tiennent précisément compte de la façon dont le cerveau humain traite des données langagières en situation.

### Indications bibliographiques :

- Beacco, J-C. (2017). La Didactique de la grammaire dans l'enseignement du Français et des langues, Paris, Didier.  
Carlo, C., Véronique, G. ; Granget C., Kim J-O., (2009). L'acquisition de la grammaire du français langue étrangère, Paris : Didier.  
Klein W. 1989. L'acquisition d'une langue étrangère. A. Colin.

## Langues en contact dans l'enseignement des langues et des cultures étrangères (LMSLFE9U02) – Nathalie GARRIC

Ce cours relève du domaine pluridisciplinaire de la « communication interculturelle » et s'intéresse à la relation langue/discours/culture qui dans un premier temps constitue la question centrale pour dans un second temps travailler l'interface du linguistique et du culturel. Trois modèles sont principalement traités : l'Analyse de discours comparée de P. Von Münchow, la Sémantique du sens commun de G-E. Sarfati et la Sémantique des Possibles argumentatifs de O. Galatanu afin d'envisager les implications didactiques de la variation ethnolinguistique dans le processus de construction du sens.

### Indications bibliographiques :

Münchow P. von 2010. « Langue, discours, culture : quelle articulation ? » (1ère partie). Signes, Discours et Sociétés [en ligne], 4. Visions du monde et spécificité des discours. Disponible sur Internet : <http://www.revue-signes.info/document.php?id=1439>. ISSN 1308-8378.

Münchow P. von 2010. « Langue, discours, culture : quelle articulation ? » (2ème partie). Signes, Discours et Sociétés [en ligne], 4. Visions du monde et spécificité des discours. Disponible sur Internet : <http://www.revue-signes.info/document.php?id=1452>. ISSN 1308-8378.

Galatanu O., Pierrard M. et van Raemdonck D. (dir.), 2009. Construction du sens et acquisition de la signification linguistique dans l'interaction, Bruxelles, Peter Lang

Sarfati, G-E.2008. « Pragmatique linguistique et normativité : Remarques sur les modalités discursives du sens commun », in Discours et Sens commun, Langages, n°170, G.-E. Sarfati (ed.), Paris, Larousse, 92-108.

Sarfati, G-E. 2008. « Problématique d'une théorie linguistique du sens commun et de la doxa », in Les Morales Langagières, R. Delamotte-Legrand (éd.), Paris, Publication des Universités de Rouen et du Havre, 39-59.

## Analyse linguistique du discours et des pratiques discursives (LMSLFE9U03) – Nathalie GARRIC

Le cours est consacré au processus de construction du sens à partir d'analyses de corpus extraites de différents genres discursifs : publicitaire, politique, patronal, didactique, scientifique, numérique, etc.

Il s'agit de définir les unités linguistiques et/ou discursives nécessaires au traitement textuel et d'inclure au traitement les « extériorités » discursives - sociales, historiques, culturelles, idéologiques - qui participent au processus de construction du sens. On essaie d'identifier les unités pertinentes au fonctionnement du sens dans la compréhension/production des textes.

Indications bibliographiques :

- Garric, N. & Longhi J. 2012. « L'analyse de corpus face à l'hétérogénéité des données : d'une difficulté méthodologique à une nécessité épistémologique », *Langages*.
- Maldidier, D. 1990. *L'inquiétude du discours*. Textes de Michel Pêcheux, Editions des Cendres.
- Francine Mazière, 2005. *L'analyse du discours. Histoire et pratiques*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? ».
- Maingueneau, D. 2000. *Analyser les textes de communication*, Paris, Nathan.
- Moirand S. 2007. *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF, « Linguistique Nouvelle ».
- Pêcheux M. 1975. *Les vérités de la Palice*, Paris, Maspéro.

## Compétence de communication interculturelle (LMSLFE9U04) – May MINGLE

Le cours propose aux étudiants d'explorer les différentes compétences de communication dans les interactions linguistiques et culturelles : compétence linguistique et discursive bien sûr, mais aussi compétence paraverbale, compétence non verbale, et compétence sémiotique. L'objectif sera donc de comprendre les mécanismes de ces compétences communicatives en fonction des modèles sociaux et culturels, mais également de pouvoir en fournir des analyses critiques et argumentées, afin d'alimenter une pratique professionnelle consciente des enjeux, des risques et des effets auprès des publics plurilingues et pluriculturels.

Validation : exercices notés en contrôle continue à propos de cas d'études concrets et d'analyse de situations communicatives et interculturelles.

Bibliographie indicative :

- Bange, P. (1992). *Analyse conversationnelle et théorie de l'action*. Paris : Hatier/Didier.
- Bange, P. « À propos de la communication et de l'apprentissage de L2 (notamment dans ses formes institutionnelles) », *Acquisition et interaction en langue étrangère*, 1, 1992, 53-85. Dernière consultation août 2021. URL: <http://journals.openedition.org/aile/4875>
- Hymes (1984). *Vers la compétence de communication*. Paris : Hatier.
- Juanals B., Noyer J-M (2007). *Vers une pragmatique et une Anthropologie Communicationnelle*. Hèrmes, la Revue 2 (n°48)

## Acquisition de la cognition spatio-temporelle (LMSLFE9U05) - Abdelhadi BELLACHHAB

Au sein d'une approche expérimentaliste du sens mettant l'accent sur l'expérience humaine comme élément intégrant dans la conceptualisation et la construction du sens, l'objectif de ce cours se veut une initiation à l'organisation, la représentation et l'expression de l'espace du point de vue de la linguistique cognitive. Il s'agit de retracer les structures représentationnelles et les processus cognitifs susceptibles de mobiliser les formes linguistiques réalisées lors de l'interaction verbale.

Au-delà de l'intérêt que peut représenter la connaissance d'une nouvelle langue pour la problématique langage/cognition, la conceptualisation spatiale est certainement un domaine où la variation linguistique et culturelle s'exprime de façon privilégiée. En fait, les variations socioculturelles quant à l'organisation et la représentation spatiales servent à souligner l'obligation de l'enseignant-chercheur à prendre en considération non seulement le rapport entre langue et pensée mais aussi entre ces dernières et la culture. Il faut en effet dépasser la fonction référentielle, qui représente vraisemblablement de façon prototypique l'aspect cognitif du langage, et s'engager dans l'exploration d'autres fonctions d'ordre social et communicatif afin d'arriver à comprendre ce qui donne à chaque langue son caractère propre, et d'expliquer ce qui lui permet d'avoir toute sa gamme de fonctions.

Modalité de validation : un dossier de recherche de 15 à 20 pages (maximum) à réaliser en binômes + un exposé

#### Bibliographie indicative

- CROFT, W. & CRUSE, D.A., *Cognitive Linguistics*, Cambridge : Cambridge University Press, 2004.
- FUCHS, C. & ROBERT, S., *Diversité des langues et représentations cognitive*, Coll. « L'homme dans la langue », Ophrys : Paris, 1997.
- LEVINSON, S.C., *Space in Language and Cognition : Explorations in Cognitive Diversity*, Coll. « Language Culture and Cognition», Cambridge : Cambridge University Press, 2003.
- TENBRINK, T., *Space, Time, and the Use of Language : an investigation of relationships*, Germany : Mouton de Gruyter, 2007.
- VANDELOISE, C., *L'Espace en français, sémantique des prépositions spatiales*, Éd. du Seuil, Paris, 1986.
- VANDELOISE, C., *La dimension en français : de l'espace à la matière*, Hermes sciences publications, 2004.
- VANDELOISE, C., *Langues et cognition*, Hermes science publications, 2003.
- VANDELOISE, C., *Sémantique cognitive*, Ed. du Seuil, DL 1991.

#### Sens et émotions en didactique des langues (LMSLFE9U06) - Nathalie GARRIC

Ce cours propose une réflexion sur le rôle des émotions dans l'enseignement des langues et sur leur analyse à l'articulation de la signification lexicale et du sens discursif, tels qu'ils sont proposés par les différentes théories qui s'inscrivent en sémantique discursive. Il questionne notamment la question du fonctionnement phraséologique des émotions et se donne pour objectif l'enseignement et l'apprentissage du lexique des émotions ou sentiments. On se demande enfin quelle compétence vise-t-on via ce lexique, est-ce la capacité à décrire ses propres émotions ? Est-ce la capacité à susciter des émotions chez l'interlocuteur ?

Indications bibliographiques :

- Damasio A., 1995. *L'erreur de Descartes*, Paris : Odile Jacob.
- Cavalla C., 2015, « Quel lexique pour quelles émotions en classe de FLE ? », *Le Langage et l'Homme*, EME éditions / L'Harmattan, *Affects et acquisition des langues*, L.2 (50/2), pp.115-128.
- Cavalla C, Crozier E., 2007, *Emotions-Sentiments : Nouvelle approche lexicale du FLE*, Paris : PUG.
- Grossmann F. et Boch F., 2003, « Production de textes et apprentissage lexical : l'exemple du lexique de l'émotion et des sentiments », *Repères* n°28, 117-135.
- Rime B. et Scherer K. (ss.dir.), 1989, *Les émotions*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel

#### Acquisition des langues étrangères (LMSLFE9U07)– Bénédicte GRANDON

Que ce soit à l'écrit ou à l'oral, l'acquisition des langues étrangères est fortement influencée par les compétences linguistiques préexistante de l'apprenant.e, en particulier par les langues qu'il/elle a précédemment acquises ou apprises. Dans ce cours, l'étudiant.e sera amené.e à s'interroger sur les phénomènes de transfert et d'interférences entre L1, L2 et L3. Il/elle se familiarisera avec cette notion à partir d'exemples concrets tirées de langues diverses et à différents niveaux linguistiques (phonétique, phonologie, morphologie, lexique...).

Validation (pour les trois cours) : un dossier en lien avec la thématique du cours et une présentation orale de la problématique développée dans le dossier

#### Approche méthodique du français sur objectifs spécifiques (LMSLFE9U08) - Abdelhadi BELLACHHAB

Ce cours propose un panorama du domaine du Français sur Objectifs Spécifiques, au sens large, ainsi que dans son acceptation la plus précise, que nous tenterons de définir. Nous essaierons de comprendre les différentes appellations apparues au fil du temps (dont le Français de Spécialité), et de définir les différentes démarches didactiques issues du FOS (Français à Visée Professionnelle, Français Langue Professionnelle, Français sur Objectif Universitaire, Français Langue d'Intégration, etc.), leurs approches respectives, leurs exigences, et leurs limites.

Après cette mise en œuvre, les étudiants seront initiés à une méthodologie visant à concevoir des programmes de formation adaptés à une demande spécifique. Il sera sans doute utile de consulter les préconisations du CECCR concernant les notions de tâche et d'approche actionnelle de l'enseignement/apprentissage des langues.

Modalités d'évaluation : un dossier à réaliser en binômes, dont l'objectif est l'élaboration d'une séquence didactique, inscrite en FOS, en y détaillant une séance de votre choix + un exposé

Bibliographie indicative :

- BEACCO, J.C., LEHMANN, D., Publics spécifiques et communication spécialisée, Paris, Edicef/Hachette FLE, 1990.
- CARRAS, C., TOLLAS, J., KOHLER, P., SZILAGYI, E., Le français sur objectifs spécifiques et la classe de langue, CLE International, 2007.
- CHALLE, O., Enseigner le français de spécialité, Paris, Economica, 2002.
- LEHMANN, D., Objectifs spécifiques en langue étrangère, Paris, Hachette Références, 1993.
- MANGIANTE, J.M., PARPETTE, C., Le Français sur objectif spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours, Hachette FLE, 2004.
- MANGIANTE, J.M., PARPETTE, C., Le français sur objectif universitaire, PUG, 2011.
- MOURLHON-DALLIES, F., Enseigner une langue à des fins professionnelles, Coll. « Langues et Didactiques », Didier, 2008.

## Programme des cours du second semestre

### Situations et parcours institutionnels (LMSLFE0U05) – Abdelhadi BELLACHHAB

Le cours propose un aperçu d'un certain nombre d'institutions et d'acteurs intervenants dans le champ du FLE. Il sera également l'occasion d'accueillir plusieurs acteurs/professionnels représentant la diversité des métiers du FLE. Ces professionnels viennent témoigner de leurs expériences diverses et variées.

L'objectif derrière ces rencontres est de :

- Connaître le champ du FLE à travers ses institutions et ses acteurs ;
- S'ouvrir sur les différentes perspectives professionnelles qui s'offrent aux futurs diplômés en FLE ;
- Pouvoir construire son projet et parcours professionnels.

Modalité d'évaluation : L'évaluation finale se fait sous forme d'un bilan de compétences (10 pages maximum) dans lequel l'étudiant :

- fait l'état des lieux de ses acquis professionnels et personnels, et identifie ses compétences, aptitudes et motivations ;
- présente la construction "idéale" de son projet professionnel, justifiant les moyens de le mettre en œuvre et ses attentes.

et un court exposé portant sur un métier ou une institution choisie en lien avec le champ du FLE.

Bibliographie indicative :

- BARTHELEMY, F. (2007), Professeur de FLE. Histoire, enjeux et perspectives, Paris, Hachette FLE.
- BERCHOUUD, M. & HUVER, E. (2009), Quelles formations durables en FLE, FLS... ?, Les cahiers de l'ASDIFLE, vol 21.
- CUQ, J-P. & GRUCA, I. (2008), Cours de didactique du français langue étrangère et seconde, Grenoble, PUG.
- PORCHER, L. (1987), Enseigner-diffuser le français : une profession, Paris, Hachette.
- PORCHER, L. MONNERIE-GOARIN, A., BARBOT, M-J. & GUIMBRETIERE, E. (2004), Les métiers du FLE, Les cahiers de l'ASDIFLE, vol 16.

### Méthodologie de la recherche / séminaires de recherche (LMSLFE0U02)

*Attention certaines séances de ce cours commenceront dès le premier semestre*

La méthodologie est dispensée sous forme de séminaires de recherche obligatoires. Ces séminaires sont consacrés à des aspects méthodologiques ou théoriques, ils visent à enrichir les connaissances en matière de recherche scientifique, à proposer de nouveaux apports théoriques et à confronter les étudiants à des recherches d'autres étudiants hors de Nantes Université.

## Mémoire de recherche professionnel à partir du stage (2 mois) (LMSLFE0U03)

- Stage d'enseignement sur une période de 2 mois minimum (soit 80h d'enseignement effectives) à répartir sur l'année universitaire. Le stage fera l'objet d'un accord avec le responsable des stages (M. Abdelhadi Bellacchab). Une convention sera nécessairement rédigée et une attestation sur le déroulé du stage sera fournie par l'institution d'accueil.
- des séances de tutorat en méthodologie

Ce cours se déroule en groupe classe et en sous-groupes et accompagnera le travail d'écriture du mémoire de M2. L'objectif est d'appliquer les différentes étapes scientifiques et méthodologiques de la construction d'une problématique et de la rédaction d'un travail de recherche. Il veille à la mise en place d'un cadre théorique cohérent, d'un protocole de recherche et/ou de recueil des données adapté(s) au terrain d'expérimentation et à la sélection d'une méthodologie d'analyse et de traitement des données solide. Il présente des outils, des pratiques propres à la démarche méthodologique tout en questionnant certains de leurs enjeux.

## Savoirs théoriques et savoirs d'action (LMSLFE0U04) - Abdelhadi BELLACHHAB

Dans la perspective d'une didactique analytique, le cours propose une réflexion sur les savoirs professionnels et théoriques mobilisés par les enseignants et les formateurs dans le domaine du français langue étrangère/seconde/ sur objectifs spécifiques. La réflexion sur les savoirs, les compétences, les capacités, l'action, d'une part, et sur les rapports qui existent entre l'action, en l'occurrence didactique, et le savoir présente, certes, un grand intérêt et des enjeux théoriques et exige l'élaboration d'un dispositif d'outils méthodologiques cohérent, qui fera l'objet d'une première partie du cours. Mais cette réflexion a surtout des enjeux professionnels et la finalité du cours est de permettre aux étudiants, futurs enseignants du FLE ou futurs formateurs d'enseignants :

- de mettre en œuvre des méthodologies de repérage des savoirs d'action, produits dans et par la pratique enseignante ;
- d'être en mesure de confronter ces savoirs d'action aux savoirs acquis : théoriques, descriptifs de la pratique concernée ou procéduraux ;
- d'élaborer des représentations de leur identité professionnelle et de l'image idéale pour eux de la professionnalité enseignante.

Modalité d'évaluation : un dossier à réaliser en binôme, dont l'objectif est de réaliser un entretien d'explicitation de savoirs d'action qui sera analysé ensuite selon une grille préétablie.

### Bibliographie indicative :

- ARGYRIS, C., SCHÖN, D., (1974), *Theory in practice*, Ed. Jossey – Bass  
BARBIER, J.M., (dir.), 1996, Savoirs théorique et savoir d'action, Paris, Presses Universitaires de France  
BARBIER, J.M., GALATANU, O. (dir.), (1998), Action, affects et transformation de soi, Presses Universitaires de France, Paris, 287 p.  
BARBIER, J.M., GALATANU, O., (dir.), (2000), Signification, sens et formation, Presses Universitaires de France, Paris, 192p.  
BARBIER, J.M., GALATANU, O., (dir.), (2004), Les savoirs d'action : une mise en mots des compétences ? Paris, L'Harmattan, collection Action & Savoir.  
GALISSON, R., PUREN, C. (2000), La formation en question, Paris, Clé International  
PIAGET, J., (1974), La prise de conscience, Paris, PUF  
SCHÖN, D. (1994), Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel, Québec, Ed. Logiques, coll. Formation des maîtres  
VERMERSCH, P., 1994, L'entretien d'explicitation, E.S.F Editeur.

## Séminaire 2 : descriptifs à consulter dans le livret de Sciences du langage

Un cours à sélectionner en Sciences du langage. Il convient avant d'effectuer le choix de vérifier la compatibilité entre les emplois du temps et l'existence de prérequis.

- Comparative linguistics
- Linguistics and cognition
- Topics in linguistics : structure and interpretation
- Topics in linguistics : speech and sound systems

- Linguistics and philosophy

#### Projet collectif (journée d'étude) (LMSLFE0U01) – MINGLE May

L'objectif de ce cours est de mettre les étudiants en situation de recherche scientifique : choix d'une problématique en lien avec la formation et le groupe classe, rédaction d'un appel à communication / présentation d'un projet de recherche, organisation d'une journée d'étude, communication avec les acteurs et valorisation de la recherche.

# **UE facultative**

## **« Validation de l'Engagement Etudiant » (VEE)**

Afin de favoriser l'engagement bénévole des étudiants au service de la société et l'acquisition de compétences par ce biais, l'UFR Lettres et Langages, en accord avec les préconisations de l'Université de Nantes et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, propose aux étudiants de toutes ses formations une UE facultative en fin de cursus (second semestre de la L3 pour les Licences, second semestre du M2 pour les Masters).

Ne sont concernés que les engagements non rémunérés sur le territoire national au service d'associations à but non lucratif (à l'exclusion d'associations confessionnelles ou d'associations incitant à la haine ou faisant l'apologie des discriminations), l'engagement au service de l'université (représentants élus dans des conseils centraux, fonctions principales des BDE par ex.), ou encore certains engagements rémunérés répondant à des critères particuliers de service public (ex. : sapeurs-pompiers volontaires).

Deux conditions doivent être réunies : (i) qu'il s'agisse d'engagements conséquents (plus de 150 heures par an) ; (ii) que le projet ait été présenté et approuvé par la commission VEE de l'UFR se tenant en début d'année (mi-octobre). Responsable de la commission à contacter : [stephanie.taveneau@univ-nantes.fr](mailto:stephanie.taveneau@univ-nantes.fr). La commission est souveraine quant à l'approbation ou non du projet, et peut examiner l'opportunité d'un aménagement d'études éventuellement demandé par le candidat.

La validation de cette UE facultative intervient en fin d'année après la présentation des justificatifs nécessaires et d'un rapport d'activité succinct (2-3 pages). Aucune note n'est attribuée.

Cette validation donne concrètement le droit à une bonification de la moyenne générale de 0,25 points en fin de formation dans le cas standard (ou bonification de 0,5 points dans des cas exceptionnels : responsabilités nationales, engagements allant bien au-delà de 150 heures par an...). La bonification est automatiquement déclenchée par la validation de l'UE à la fin du second semestre de L3.

Cet engagement peut avoir lieu à un niveau inférieur du cursus mais n'est validé qu'une seule fois au cours de la scolarité, en fin de formation (L3 ou M2) :

Ex. Vous accomplissez une démarche VEE en cours de Licence 2 en présentant votre projet d'engagement bénévole en début d'année auprès de la commission qui l'approuve, et vérifie l'accomplissement du projet en fin d'année sur présentation des pièces justificatives (attestation et rapport) > la trace de cet engagement sera conservée pour une validation reportée de l'UE facultative en fin de L3. Idem en cours de M1 pour une validation en fin de M2.

<https://lettreslangages.univ-nantes.fr/formations/validation-de-lengagement-etudiant>

# Modalités de Contrôle des connaissances

Communiqué sous-réserve de modification

UE	NOM de l'UE	Coef	ECTS	Langue d'enseignement (Liste déroulante)	Modalités pédagogiques envisagées	Type évaluation
UEF 13 LMSLCL7U03	UE SDL : Séminaire sciences du langage 1*	1	3	Français 100 % Anglais 100%	Présentiel	Voir livret SDL
UEF 15 LMSLFE9U01	Grammaire d'enseignants et d'apprenants	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : DOS
UEF 16 LMSLFE9U02	Langues en contact dans l'enseignement des langues et des cultures étrangères	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : DOS
UEF 17 LMSLFE9U03	Analyse linguistique du discours et des pratiques discursives	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCO et/ou DOS
UEF 18 LMSLFE9U04	Compétence de communication interculturelle	1	3	Français 50% / Anglais 50%	Présentiel	CC : CCE, CCO
UEF 19 LMSLFE9U05	Acquisition de la cognition spatio-temporelle	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCO et/ou DOS
UEF 20 LMSLFE9U06	Sens et émotions en didactique des langues	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : DOS
UEF 21 LMSLFE9U07	Acquisition des langues étrangères	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCO, DOS
UEF 22 LMSLFE9U08	Approche méthodique du français sur objectifs spécifiques	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCO, DOS
UEF 14 LMSLCL7U04	UE SDL : Séminaire disciplinaire et interdisciplinaire 2	1	3	Français 100 % Anglais 100%	Présentiel	Voir livret SDL
UEF 12/23 LMSLFE0U05	Situations et parcours institutionnels	1	3	Français 100 %	Hybride	CC : CCO, DOS
UEF 24 LMSLFE0U02	Méthodologie de la recherche / séminaires de recherche	2	3	Français 100 %	Présentiel	CC : CCO
UEF 25 LMSLFE0U03	UE Mémoire de recherche professionnel à partir du stage (2 mois)	5	15	Français 100 %	Présentiel	CC : MEM, EXO (SOUT)
UEF 26 LMSLFE0U04	Savoirs théoriques et savoirs d'action	1	3	Français 100 %	Présentiel	CC : DOS
UEF 27 LMSLFE0U01	Projet collectif (journée d'étude)	1	3	Français 100 %	Hybride	PEX (présence)

## IMPORTANT :

Conformément aux dispositions particulières prévues par l'Article 20 du texte des Règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes", l'UEC25 « UE mémoire de recherche professionnel à partir du stage » est soumise à une note plancher de 09/20. La validation des autres unités d'enseignement semestres 1 et 2 applique les règles définies à l'article 19 du même texte.

# Calendrier universitaire 2025-2026

*Communiqué sous-réserve de modification*

	Du	Au
<b>Pré-rentrée Accueil</b>	08-sept	12-sept
<b>Cours 1<sup>er</sup> semestre</b>	15-sept	12-déc
<b>Vacances de la Toussaint</b>	27-oct	02-nov
<b>Rattrapage de cours - Révisions</b>	15-déc	19-déc
<b>Vacances de Noël</b>	20-déc	04-janv
<b>Examens 1<sup>er</sup> semestre</b>	05-janv	16 janvier inclus
<b>Cours 2<sup>nd</sup> semestre</b>	19-janv	30-avr
<b>Vacances d'Hiver</b>	21-févr	01-mars
<b>Vacances de Printemps</b>	11-avr	26-avr
<b>Examens 2<sup>nd</sup> semestre</b>	04-mai	21 mai inclus
	<b>Sauf les 8, 14 mai fériés et fermé le 15 mai</b>	
<b>Oraux, Corrections, délibérations...</b>	22-mai	09-juin
<b>Date limite d'affichage des résultats</b>	<b>09-juin</b>	
<b>Examens 2<sup>nd</sup> session</b>	17-juin	30 juin inclus
<b>Oraux, Corrections, délibérations...</b>	01-juil	10-juil
<b>Date limite d'affichage des résultats</b>	<b>10-juil</b>	

# Contrôle des connaissances et examens

Règles applicables pour l'UFR Lettres et Langages

## Règlement des examens

<b>1- Convocation des étudiants</b>	<p>La convocation des étudiants aux examens est publiée par voie d'affichage, un mois avant le début des épreuves. La convocation est notifiée individuellement, à la même période, aux étudiants dispensés d'assiduité et aux étudiants handicapés.</p> <p>S'il y a lieu, la convocation fait apparaître avec précision les documents ou matériels autorisés pendant l'épreuve.</p>
<b>2 - Admission et sortie de la salle</b>	<p>Aucun candidat ne peut être admis dans la salle d'examen après l'ouverture des sujets. Lorsque la durée de l'examen est supérieure à une heure, <b>les candidats ne peuvent quitter l'épreuve avant une heure</b>. La sortie de la salle, en cours d'épreuve, ne peut être qu'exceptionnelle et dûment autorisée par un surveillant.</p>
<b>3 - Contrôle des identités</b>	<p>L'identité des candidats est contrôlée. Ce contrôle peut aussi avoir lieu en cours ou à la fin de l'épreuve ; le candidat dépose alors sur le coin de sa table, sa pièce d'identité et sa carte d'étudiant.</p> <p>Le candidat dépose tout document ou bagage avant de gagner sa place, hormis les documents et matériels dûment autorisés.</p>
<b>4 - Affichage de la composition du jury</b>	<p>La composition du jury est affichée sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.</p>
<b>5 - Émargement et comptage des copies</b>	<p>Chaque candidat émarge en rendant sa copie, il numérote les intercalaires éventuels. Après chaque épreuve, les surveillants procèdent au comptage des copies, vérifient les émargements, indiquent les absents sur la liste et émargent à la fin de cette liste.</p>

<b>6 - Conditions de correction des copies</b>	Les corrections se font dans le respect de l'anonymat des copies. Les copies ne font pas l'objet d'une double correction.
<b>7 - Fraude ou tentative de fraude</b>	<p>Tout usager de l'Université lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen, relève du pouvoir disciplinaire exercé en premier ressort par le Conseil d'Administration constitué en section disciplinaire.</p> <p>Une fraude ou tentative de fraude, ou un incident de toute nature, donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal d'examen. Quand aucun incident n'est à signaler, le procès-verbal d'examen porte la mention "rien à signaler". Dans tous les cas, le procès-verbal d'examen est signé par les surveillants.</p> <p>Le candidat, auteur ou complice présumé de la fraude ou tentative de fraude, peut néanmoins achever l'épreuve, dans des conditions régulières, il doit signer le procès-verbal ; son éventuel refus de signer le procès-verbal est portée au procès-verbal.</p> <p>Le jury délibère sur les résultats des candidats ayant fait l'objet du procès-verbal, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Toutefois, aucun certificat de réussite ni relevé de notes n'est délivré avant que la formation n'ait statué.</p>
<b>8 - Communication des notes et consultation des copies</b>	Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les étudiants ont droit, sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, selon les modalités définies par l'U.F.R. Les copies sont archivées pendant un an.

## Règles communes du contrôle des connaissances

(Votées par la CFVU du 23 mars 2017)

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Article L. 613-1 du code de l'éducation ;
- Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

NB : Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation.

## **Article 1 – Inscriptions**

L’inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. Lors d’une réorientation de L1 pour le second semestre, l’inscription pédagogique est réalisée consécutivement à l’acceptation par l’étudiant de la proposition de réorientation. Dans les autres cas, l’inscription pédagogique est faite en début d’année universitaire pour les deux semestres. Les modifications pourront être réalisées par l’étudiant grâce à ses webservices dans les conditions et périodes autorisées. Le nombre d’inscriptions sur l’ensemble du cycle Licence est limité selon les modalités suivantes :

- un redoublement de droit de chaque année d’études ;
- le président de l’Université garde la possibilité d’octroyer par dérogation une ou plusieurs inscriptions supplémentaires dans le cas de situations jugées particulières.

Les étudiants qui ont interrompu leurs études depuis trois ans au moins et ceux qui ont déjà validé une licence bénéficient de nouveau du droit aux inscriptions annuelles tel que défini ci-dessus.

Les crédits ECTS délivrés par l’Université d’origine au titre de la même formation sont définitivement acquis à l’étudiant.

Dans le cadre d’une procédure de transfert et des articles D612-4 et D612-6, les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l’étudiant dans l’établissement d’origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

## **Article 2 – Examens Modalités**

Les aptitudes et l’acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le mode de contrôle continu et régulier fait l’objet d’une application prioritaire sur l’ensemble du cursus conduisant à la licence.

Chaque composante publie le nombre des épreuves, leurs nature, durée, coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites et orales.

Sous réserve des cas particuliers prévus au dernier alinéa, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après la publication des résultats de la session initiale ;

### **> Session initiale**

Le nombre d’épreuves terminales est défini dans le règlement propre à chaque formation. Lorsque l’appréciation de l’acquisition des connaissances et compétences est réalisée à la fois par contrôle continu et examen terminal, le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations par UE. Lorsque l’appréciation des connaissances et des compétences est réalisée exclusivement par un contrôle continu et régulier, trois évaluations minimums par UE durant le semestre sont organisées pendant la période d’enseignement.

Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée selon les modalités suivantes :

### **> Session de rattrapage**

Dans le cas d'une évaluation en contrôle continu et régulier, une session de rattrapage est organisée selon les modalités suivantes :

- si l'enseignement est évalué en contrôle continu et régulier, et qu'aucune épreuve de seconde session n'est déjà prévue par le règlement de la formation, les épreuves organisées pour les étudiants en situation de dispense d'assiduité constituent également les épreuves de rattrapage de ces enseignements.
- le cas échéant, si aucune épreuve pour étudiant en dispense d'assiduité n'est prévue dans la formation concernée, les enseignements sont évalués par un écrit.

La session de rattrapage ne concerne que les UE qui n'ont pas été validées à la session initiale.

La participation à la session de rattrapage est soumise à une procédure d'inscription, automatique ou volontaire selon les règles propres à chaque formation.

Si l'inscription à la session de rattrapage est automatique, la note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est la meilleure des deux notes entre la session initiale et la session de rattrapage.

Dans ce cas, eu égard aux conditions particulières d'organisation des examens concernant les étudiants avec mesure de compensation de handicap attribuée par arrêté du président de l'Université, l'inscription est volontaire. Les étudiants concernés choisissent, avec l'aide du service de scolarité, la ou les épreuves auxquelles ils souhaitent se présenter. Ils demeurent soumis aux mêmes modalités de contrôle des connaissances que les étudiants soumis au régime de l'inscription automatique.

Si l'inscription à la session de rattrapage est volontaire, la note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est :

- la note de la session de rattrapage si l'étudiant est inscrit ;
- la note de la session initiale si l'étudiant n'est pas inscrit aux épreuves de rattrapage.

Eu égard aux particularités de déroulement pédagogique et de validation, certaines UE (stages, UE d'insertion professionnelle, UE projet tuteuré, UE ne donnant pas lieu à une évaluation notée, sorties pédagogiques donnant lieu à évaluation) ne donnent pas lieu à session de rattrapage. Le cas échéant, le règlement de la formation peut prévoir une session de rattrapage.

### **Article 3 – Fraude – plagiat**

L'utilisation ou la détention de dispositifs de communication et/ou de stockage d'information est strictement interdite pendant les épreuves d'examen terminal et de contrôle continu (téléphones portables, assistants personnels...).

Par principe aucun document ou calculatrice n'est autorisé pendant les épreuves sauf lorsqu'ils sont expressément autorisés par le règlement de la formation ou par le responsable de l'épreuve. Toute fraude ou tentative de fraude donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal établi par l'enseignant responsable et contresigné par l'étudiant. Le directeur de la composante transmet sans délai la demande de saisine de la section disciplinaire accompagnée du procès-verbal et de tout document utile à l'instruction du dossier. Le Président de l'Université de Nantes défère ou non l'étudiant devant la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Le plagiat est constitutif d'une fraude quelles que soient les circonstances dans lesquelles il est commis (travaux dirigés, travaux pratiques, rapports de stages, mémoires, etc.).

Lorsque la fraude est avérée, les résultats de l'étudiant des épreuves concernées sont annulés.

En fonction de la gravité de la fraude, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'Université ou de tout établissement d'enseignement supérieur.

### **Article 4 – Absences**

L'absence à une épreuve d'évaluation des connaissances entraîne la note de zéro, prise en compte dans le calcul de la moyenne.

Pour une même session, il n'est pas organisé d'épreuve de remplacement en cas d'absence à un examen terminal.

Si le règlement de la formation le prévoit, en cas d'absence justifiée à une évaluation en contrôle continu, et au vu d'un justificatif, une évaluation de remplacement peut être organisée. Le justificatif devra être présenté dans les plus brefs délais.

## Article 5 – Validation, compensation et capitalisation

Une **unité d'enseignement** (UE) est acquise :

- dès lors que la moyenne des éléments constitutifs (EC) qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. Elle est transférable dans un autre parcours ;

ou

- par compensation au sein du semestre ou au sein de l'année. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. En revanche, elle n'est pas transférable dans un autre parcours, exception faite des passerelles prévues et définies dans le dossier d'accréditation des formations concernées.

Un **élément constitutif d'une UE** n'est pas capitalisable d'une année universitaire sur l'autre. Les règles de conservation, entre la session initiale et la session de rattrapage d'une même année, des résultats d'un EC sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

Une **année d'études** est validée :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ; ou
  - par compensation entre les différentes UE qui la composent (moyenne des moyennes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). A défaut de la validation de l'année, un semestre est validé :
    - dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ; ou
      - par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année universitaire, entre les deux semestres. Les notes éliminatoires sont interdites. Le jury se prononce sur la validation des semestres à deux reprises :
  - dès la délibération de la session initiale, les UE compensées au sein du semestre sont définitivement acquises. Le règlement de la formation précise les modalités d'inscription aux examens et de conservation des notes de la session initiale ;
  - à l'issue de la session de rattrapage.

**Les crédits ECTS** (European Credits Transfert System : système européen de transfert des crédits) sont affectés aux UE. Il n'y a pas d'affectation au niveau des EC (élément constitutif) à l'exception des étudiant-e-s en mobilité entrante pour lesquels le contrat d'étude personnalisé peut le prévoir. La capitalisation d'une UE emporte attribution des ECTS. [SEP] Les crédits ECTS sont répartis

par points entiers. Un semestre acquis dans le cadre d'une mobilité sortante est intégré dans la licence.

#### **Bilan : que repasser en seconde session ?**

- Toute UE validée est validée même si un EC n'a pas la moyenne : il y a compensation entre les EC au sein de l'UE.

- Dans le cas d'une UE non validée, il faut repasser seulement les EC sous la moyenne.

ex : UE avec 2 EC

note EC 1 : 11/20

note EC 2 : 7 / 20

L'étudiant ne doit repasser l'examen que pour l'EC 2.

La note finale sera la meilleure des deux notes entre session 1 et session 2

- Pour certaines UE, les notes du contrôle continu sont conservées de la première session à la session de rattrapage, et sont affectées de nouveaux coefficients tels qu'ils sont prévus dans le tableau des modalités de contrôle des connaissances.

PS : il n'y a pas de convocation pour la seconde session.

#### **Article 6 – Progression et redoublement**

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante dès lors qu'il a validé l'ensemble des années précédentes.

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre de L1, l'étudiant peut être réorienté à sa demande et sur décision du Président de l'Université de Nantes vers une autre formation et après avis de la commission pédagogique de la formation d'accueil.

Dans le respect des règles d'inscription édictées à l'article 1 « Inscriptions » concernant le nombre d'inscriptions autorisé dans le cycle L, le règlement de chaque formation peut prévoir qu'un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année précédente peut s'inscrire dans l'année d'études suivante. Pour cela, l'étudiant devra faire une demande écrite et motivée et l'autorisation sera délivrée après avis de la commission pédagogique de la formation.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la deuxième année ne peut être validée avant la validation de la première année manquante. L'Université ne peut s'engager à rendre la totalité des épreuves compatibles. En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Ni le jury, ni le président de l'Université, ne disposent du pouvoir de déroger à ces règles de progression.

#### **Article 7 – Jury**

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque année d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et la validation de l'année, en appliquant le cas échéant les règles de compensation. La délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury.

Le jury de L3 est un jury de diplôme qui peut s'appuyer sur l'ensemble du cursus du cycle L dans sa délibération.

Le jury est libre d'attribuer des points de jury.

## **Article 8 – Délivrance du diplôme**

Pour obtenir la licence, l'étudiant doit avoir validé indépendamment les trois niveaux de la licence : L1, L2 et L3.

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle L, en vue de la délivrance du DEUG. Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé d'une part le L1 et d'autre part le L2.

La délivrance ou non de mentions est précisée dans le règlement propre à chaque formation :

- moyenne du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG ;
- moyenne du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence ;
- attribution de la mention « assez bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 12/20;
- attribution de la mention « bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 14/20;
- attribution de la mention « très bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 16/20.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme.

## **Article 9 – Validation d'acquis**

La procédure de validation d'acquis est régie par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation. Les procédures de validation des acquis de l'expérience ainsi que celle de validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger sont régies par les articles R6213-32 et suivants. La validation se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, sans note. Les crédits ECTS correspondants sont acquis. Ces UE ne rentrent pas dans le calcul de la compensation.

## **Article 10 – Stage**

« Outre les stages éventuellement prévus au cours de la formation pour l'obtention du diplôme, les étudiants peuvent réaliser des stages volontaires dans les conditions suivantes :

- l'objet du stage doit être en rapport avec celui de la formation suivie, sauf cas particulier s'inscrivant dans le cadre d'un dispositif de réorientation (cf infra). Il appartient à l'enseignant responsable de la formation de déterminer si ce stage est en cohérence avec le parcours suivi et le projet pédagogique de l'étudiant (domaine d'activité cohérent, lien direct avec la formation et objectifs du stage complémentaires avec le diplôme préparé et susceptibles de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant) ;
  - le stage ne doit pas intervenir aux dépens d'un suivi entier et assidu de la formation et de la préparation du diplôme par l'étudiant. En conséquence, il n'est pas envisageable, sauf exception, qu'un stage se déroule pendant les périodes réservées aux enseignements, aux examens et à leur préparation ;
  - le stage doit se dérouler conformément aux dispositions législatives et réglementaires prévues notamment au code de l'éducation (articles L 124-1 et suivants) ;
  - seul le modèle de convention de stage de l'Etablissement doit être utilisé. »
- Le cas particulier des stages d'orientation/réorientation, autorisant le déroulement de stages sans rapport direct avec la formation suivie par l'étudiant, et pendant les périodes réservées aux enseignements, ouvre des règles dérogatoires d'administration de la convention :

- Si l'objet du stage, dans une démarche individuelle accompagnée par le SUIO, est de valider un projet d'orientation, de réorientation ou d'insertion : le SUIO désigne parmi ses conseillers le référent du stagiaire, il est chargé d'attester la validité du contenu du

stage auprès du directeur de composante signataire de la convention, et garant d'un accompagnement mené en tout ou partie au SUIO.

- Si le stage est parti intégrante du dispositif de réorientation piloté par le SUIO (Transver'sup) : l'instruction des conventions de stage est confiée à la direction du SUIO, le référent du stagiaire est le chargé de l'accompagnement du stagiaire pour le compte du SUIO.

# RESSOURCES

---

## Messagerie

---

Personnels administratifs, enseignants, enseignants-chercheurs communiquent auprès des étudiants directement sur leur adresse mail de l'Université. Les étudiants sont donc invités à consulter régulièrement leur boîte mail.

Pour communiquer auprès du personnel de l'Université : [Prenom.Nom@univ-nantes.fr](mailto:Prenom.Nom@univ-nantes.fr)

Pour communiquer auprès d'un étudiant de l'Université : [Prenom.Nom@etu.univ-nantes.fr](mailto:Prenom.Nom@etu.univ-nantes.fr)

## Gestion des emplois du temps

---

Les emplois du temps par semaine sont consultables à partir du mois de septembre sur le site [edt.univ-nantes.fr](http://edt.univ-nantes.fr). Des modifications d'emploi du temps pouvant être apportées, ce site est à consulter régulièrement.

## MADOC

---

Les enseignants de l'UFR Lettres et Langages sont invités à déposer le contenu de leurs cours sur la plateforme d'enseignements de l'Université de Nantes nommée MADOC. Pour y accéder, c'est [ICI](#).

## Les bibliothèques universitaires

---

La BU Lettres-Sciences Humaines propose toute l'année des séances de formation thématiques aux ressources documentaires qu'elle met à la disposition des étudiants. Ces formations sont les suivantes : utilisation des bases de données (par discipline), ressources sur la presse, méthodologie de l'internet, collection de films documentaires.

Pour obtenir le calendrier des prochaines formations, consultez la page d'accueil du portail documentaire Nantilus: <http://nantilus.univ-nantes.fr>

L'UFR Lettres et Langages dispose dans ses locaux de 2 BU avec près de 50 000 documents. Les bibliothèques CIDRE et Jean-Louis Gardies (philosophie) se trouvent au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment Censive.

# **LA VIE DU CAMPUS A L'UFR LETTRES ET LANGAGES**

---

## **Aide sociale**

---

Les étudiants de l'Université de Nantes peuvent prétendre à des aides sociales sous forme de bourse et/ou aide au logement universitaire. Pour cela, vous devez renseigner un « Dossier Social Etudiant » sur le site internet du CROUS : [www.crous.nantes.fr](http://www.crous.nantes.fr). Les critères d'éligibilité aux différentes aides y seront détaillés.

## **Pratiquer une activité sportive**

---

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) propose un large catalogue d'activités physiques. Les étudiants peuvent s'inscrire à plusieurs de ces activités.

Le tarif annuel est de 50€ pour les non-boursiers et 25€ pour les boursiers et ce pour 1, 2 ou 3 activités !

Le site internet du SUAPS : <https://unsport.univ-nantes.fr/>

## **Pratiquer une activité culturelle et artistique**

---

Les étudiants de l'Université de Nantes ont la possibilité de participer à des ateliers de pratique culturelle et artistique (UED Culture et initiatives) de l'Université de Nantes ! Cette pratique permet aux étudiants d'enrichir leur parcours de formation de connaissances complémentaires dans le domaine culturel et d'acquérir de nouvelles compétences, transversales et valorisantes. Théâtre, vidéo, photo, cinéma, conte, danse, arts plastiques et graphiques, écriture, production sonore... Des ateliers, master classes et stages menés par des artistes et intervenants professionnels sont proposés dans de nombreux domaines artistiques et culturels.

Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous, et vous seront présentés lors du forum des ateliers.

Fin septembre : Forum des ateliers en présence des intervenants (se renseigner auprès du Pôle étudiant). Renseignements et inscriptions: [ateliers-culture@univ-nantes.fr](mailto:ateliers-culture@univ-nantes.fr)

La culture à l'Université de Nantes : [www.univ-nantes.fr/culture](http://www.univ-nantes.fr/culture)

## Prendre soin de sa santé

---

Le Service de Santé des Etudiants (SSE) propose des consultations médicales de soins, des visites Bilan de santé préventif ou spécifiques liées au handicap, des consultations de dépistage bucco-dentaire, des ateliers bien-être, des groupes de paroles animés par des psychologues, la possibilité de se former aux premiers secours, des entretiens avec des assistantes sociales, etc. Les consultations ne nécessitent pas d'avance de frais pour les étudiants se présentant avec leur carte vitale et la complémentaire santé.

Contacts et actualités du SSE : [www.univ-nantes.fr/sante](http://www.univ-nantes.fr/sante)

## L'association étudiante LÉLAN

---

L'association LÉLAN créée en 2019 promeut les liens entre les étudiants des divers départements de l'UFR Lettres et Langages et encourage leur investissement dans la vie du campus. Elle s'est donnée pour principaux objectifs de :

- Participer à **l'animation et à la dynamisation de la vie étudiante** de l'UFR Lettres et langages à l'Université de Nantes.
- Participer à **la représentation des étudiants de l'UFR Lettres et langages** de l'Université de Nantes devant les institutions universitaires.
- Favoriser **l'entraide et la solidarité** entre les étudiants de l'UFR Lettres et langages de l'Université de Nantes.

Montant de l'adhésion : 2€

# **SIGLES**

---

C.A. = Conseil d'Administration

CAC = Conseil Académique

C.P = Conseil de Pôle

C.S. = Conseil Scientifique

U.F.R. = Unité de Formation et de Recherche

FSDIE = Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes

SUIO = Service Universitaire d'Information et d'Orientation

BU = Bibliothèque Universitaire

SSE = Service de Santé des Etudiants

SUAPS = Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives et de plein air

FC = Formation Continue

CROUS = Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

INSPÉ = Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

S1 = semestre 1

S2 = semestre 2

UE = Unité d'Enseignement, bénéficiant de crédits ECTS : si je valide, je capitalise

UEF = Unité d'Enseignement Fondamental

EC = Elément Constitutif, sans crédit ECTS : je ne peux pas capitaliser

ECTS = European Credits Transfer System : Système européen de transfert et de capitalisation de crédits. 1 année = 60 ECTS.

CM = Cours Magistral

TD = Travaux Dirigés

GC = Groupe Classe



Nantes Université